



Cannabis, alcool et drogues

Durée (4 h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

Cette formation s'adresse aux employeurs, aux superviseurs ainsi qu'aux responsables des ressources humaines qui désirent connaître les droits et les obligations des employeurs et des employés face à l'usage de substances perturbatrices, telles les drogues ou l'alcool. Cette formation vise à répondre aux interrogations qui inquiètent bon nombre de dirigeants d'entreprises en lien avec la législation du cannabis.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître la teneur de la nouvelle loi encadrant le cannabis
- ✓ Comprendre les risques et les responsabilités de l'employeur
- ✓ Savoir de quelle manière établir une politique interne
- ✓ Déceler les comportements indicateurs d'une dépendance
- ✓ Apprendre à utiliser et valider un test de dépistage salivaire
- ✓ Démystifier les effets du cannabis, alcool et autres drogues

CONTENU

- ✓ Les dangers et les effets du cannabis (et autres drogues)
- ✓ La législation
- ✓ Établir une politique interne
- ✓ Les accommodements raisonnables et ententes de dernière chance
- ✓ Les mesures disciplinaires
- ✓ Le P.A.E. (établissement d'un programme et avantages)
- ✓ Les signes comportementaux
- ✓ Les tests de dépistage
- ✓ La jurisprudence

RÈGLEMENTATION

- ✓ Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)
- ✓ Loi fédérale sur le cannabis (C-45)
- ✓ Loi provinciale constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (loi 157)
- ✓ Charte canadienne des droits et libertés